

DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 03 octobre 2023

Date de la convocation : 25/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 25/09/2023

rate d'affichage de la convocation : 25/09/2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 29
Présents: 13
Représenté: 06
Votants: 19

Délibération n°

2023 D 082

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 21/09/2023, le Conseil municipal a été convoqué avec le même ordre du jour sans exigence de quorum et ce conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T

L'an deux mille vingt-trois, le 03/10/2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de *Monsieur Roland BROQUET*, *Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS*.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. Roland BROQUET, Christie DEZERT, Claire ADAM, Bernard SADY, Pascal RANC, Edith L'HOSTE, Philippe GOFFART, Agnès RAGOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents avant donné procuration: Maggy CARON à Bernard SADY, Emeline DE BRUIN à Christie DEZERT, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Estelle MIGNOT à Claire ADAM, Emilien BIGNON à Agnès RAGOT, Romain ARNAUD à Roland BROQUET.

Absents: Mmes Sabrina GUYON, Sophie MASSIASSE, Anne-Lise DURAND Eléonore De FRESCHEVILLE et MM. Julien GOFFART, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY Alain NOUGARET, Pierre MARCHAL, Claude LAPIERRE.

Secrétaire de séance : Madame Edith L'HOSTE

Objet de la délibération : Service Enfance Jeunesse - Avenant au contrat 2023/2024 - API Restauration

Monsieur le Maire,

♦ <u>Donne connaissance</u> aux membres du conseil municipal de la proposition d'actualisation annuelle des tarifs de la société API Restauration pour l'année scolaire 2023/2024.

\$\frac{\text{Précise}}{\text{Précise}}\$ que la révision des prix, basée sur l'évolution des indices des prix à la consommation et des taux de salaire horaires, représente un pourcentage d'augmentation respectivement de 1,1442 % et 1 0542 %.

Ainsi les nouveaux tarifs HT, à compter du 1^{er} septembre 2023 s'élèvent à :

	Prix actuel HT	Prix révisé HT	Evolution
Repas midi scolaire	1,42 €	1,63 €	14,79%
Repas midi ALSH	1,56 €	1,79 €	14,74%
Droit d'admission mensuel	9 617,63 €	10 139,18 €	5,42%
Passage	0,24€	0,24 €	0,00%
Repas midi animateur	2,16€	2,47 €	14,35%
Repas crèche	2,54 €	2,90€	14,17%

- Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ▶ <u>APPROUVE</u> l'avenant au contrat de restauration scolaire avec la société API pour l'année 2023/2024 présenté cidessus.
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibération Le Maire, Roland BROQUET.